



BORALEX

**AVIS DE PROJET
PARC ÉOLIEN DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

**Déposé au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
21 juillet 2011**

Table des matières

Table des matières

1.	INITIATEUR DU PROJET	- 3 -
2.	CONSULTANT MANDATÉ PAR L'INITIATEUR DU PROJET (S'IL Y A LIEU).....	- 3 -
3.	TITRE DU PROJET	- 4 -
4.	OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET	- 4 -
5.	LOCALISATION DU PROJET	- 4 -
6.	PROPRIÉTÉ DES TERRAINS	- 4 -
7.	DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES VARIANTES.....	- 4 -
8.	COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES À LA RÉALISATION DU PROJET-	5 -
10.	CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET.....	- 9 -
11.	PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES	- 9 -
12.	MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC	- 9 -
13.	REMARQUES	- 9 -

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception
	Numéro de dossier

1. Initiateur du projet

Nom :	Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C	
Adresse civique :	36, rue Lajeunesse Kingsey Falls, Qc J0A 1B0	
Adresse postale (si différente) :	N/A	
Téléphone :	819-363-6396	
Télécopieur :	819-363-5866	
Courriel :	marie-pierre.morel@boralex.com	
Responsable du projet :	Marie-Pierre Morel	
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	3367157024	

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	À venir	
Adresse :	
Téléphone :		
Télécopieur :		
Courriel :		
Responsable du projet :		

3. Titre du projet

Parc éolien de La Côte-de-Beaupré

4. Objectifs et justification du projet

La MRC de La Côte-de-Beaupré et Boralex inc. projette la construction d'un parc éolien communautaire d'une puissance de 25 MW. Le projet communautaire a été sélectionné dans le cadre de l'appel d'offres 2009-02 d'Hydro-Québec Distribution pour lequel un contrat d'achat d'électricité a été obtenu en février 2011.

Le site de la Seigneurie de Beaupré présente plusieurs avantages pour le développement éolien. Le territoire est effectivement en phase de développement et/ou de construction de trois (3) autres projets éoliens confirmant l'immense potentiel et le contexte favorable du site d'accueil. Le projet éolien s'insère intégralement dans la zone d'étude visée par le Décret ministériel 825-2009 autorisant les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré (271.9 MW).

Le projet, en plus de répondre aux orientations gouvernementales en matière de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables, s'insère également dans une vision globale pour le développement de l'éolien dans des zones permettant de limiter au minimum les impacts sur l'environnement, principalement social. Le territoire visé par le présent projet est actuellement sous exploitation forestière et récréatives (sur une base sélective). La zone du projet est située à une vingtaine de kilomètres des zones habitées limitant les impacts visuels.

À preuve, toute l'énergie mise de l'avant pour le développement éolien des terres du Séminaire de Québec, ce territoire peut être qualifié de site exceptionnel.

5. Localisation du projet

Le territoire à l'étude est entièrement localisé dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, plus précisément à l'intérieur du territoire non-organisé de Lac-Jacques-Cartier. L'annexe A présente une carte localisant le projet.

6. Propriété des terrains

Tel que mentionné précédemment, le territoire est entièrement situé sur les terres privées du Séminaire de Québec. Le projet fait déjà l'objet d'une entente couvrant les étapes de développement, de construction et d'opération entre les partenaires au projet et le propriétaire du terrain.

7. Description du projet et de ses variantes

Le projet communautaire sera d'une puissance de 25 MW, soit, à ce stade-ci du projet, 11 éoliennes. De plus, le projet comprendra des chemins d'accès aux éoliennes et un réseau collecteur. Les infrastructures d'interconnexions au réseau électrique des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3 (poste élévateur et poste de raccordement) seront réutilisées dans le cadre du présent projet.

Le projet, divisé en trois phases distinctes (construction, opération et démantèlement) prévoit une mise en service en décembre 2015.

La phase de construction prévoit les activités suivantes :

- la mobilisation du chantier;
- le déboisement des superficies nécessaires à l'implantation des éoliennes et aux chemins d'accès;
- la réfection et la construction de chemins d'accès;
- la construction des fondations;
- la transport des composantes;
- l'érection des éoliennes
- L'installation du réseau collecteur;
- les modifications au poste élévateur existant;
- la mise en service

La phase d'exploitation comprendra entre autres l'entretien et la maintenance préventive des éoliennes, l'entretien et la surveillance du site.

La phase de démantèlement sera réalisée à la fin du contrat avec Hydro-Québec, et seulement dans l'éventualité où ce dernier ne serait pas reconduit. Lors de cette phase, certains équipements seront démantelés et retirés du site. Si possible, les matières seront récupérées ou revalorisées. Sinon, les équipements seront acheminés à un site d'enfouissement autorisé. Le démantèlement du site sera effectué en conformité avec les normes et règlements en vigueur, en plus du respect des exigences du propriétaire terrien.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

La Seigneurie de Beaupré est le plus grand territoire privé au Québec appartenant à un seul propriétaire qui est le Séminaire de Québec. La superficie totale du territoire est de 1600 km². Le territoire est entrecoupé de nombreux lacs et cours d'eau faisant partie du bassin hydrographique des rivières Brûlé et des Neiges.

Le projet se situe à environ 20 km au nord du fleuve St-Laurent et des municipalités de Saint-Ferréolles-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps, et à environ une soixantaine de kilomètres de la ville de Québec. Le projet sera implanté dans la MRC de La Côte-de-Beaupré et à l'intérieur d'une zone permettant l'implantation de projets éoliens.

Le territoire de la Seigneurie fait actuellement l'objet d'exploitation forestière et plusieurs routes sont actuellement en place pour l'exploitation. De plus, 196 clubs privés de chasse et de pêche, ont des ententes de location du territoire avec le Séminaire de Québec.

Il n'y a aucune résidence privée sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré, que des habitations saisonnières appartenant aux clubs privés.

Les principaux attraits fauniques sont l'orignal (*Alces americanus*) et l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*). Ces espèces sont principalement exploitées par les membres de clubs.

La configuration du parc éolien a été choisie en fonction des nombreuses études antérieures effectuées pour le Développement éolien des terres de la Seigneurie de Beaupré (N/REF 502017) déjà autorisé et en cours de construction par le consortium Boralex/Beaupré Éole. En réalité, les positions proposées correspondent à celles déjà proposées. Afin de profiter du relief escarpé du territoire les éoliennes seront érigées sur les crêtes des montagnes.

Une étude d'impact sera réalisée et déposée auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs conformément à la directive qui sera émise suite au dépôt de l'avis de projet. Cette étude, basée sur les données existantes recueillies dans le cadre du développement éolien de terres de la Seigneurie de Beaupré, comprendra une description détaillée du projet, des milieux physique, biologique et social de la zone d'étude, ainsi qu'une évaluation des impacts sur les différents éléments touchés par le projet. Les principaux impacts appréhendés sont décrits à la section 9 du présent avis de projet.

9. Principaux impacts appréhendés

Basé sur les données existantes, voici les impacts appréhendés du projet éolien sur le milieu d'insertion.

Phase	Éléments touchés	Source d'impact	Nature de l'impact	Mesure d'atténuation
AMÉNAGEMENT	Qualité des eaux de surface	Activités de construction et traversées de cours d'eau	Altération de la qualité de l'eau	Méthodes inspirées du RNI et des guides du MRNF.
	Qualité des sols	Déversement accidentel de produits pétroliers ou chimiques.	Contamination des sols	Un plan de mesures d'urgence sera mis en place. De la formation sur les procédures d'intervention sera offerte à tous les employés. La machinerie utilisée sera en bon état et un suivi de l'entretien sera effectué. Les sols contaminés seront récupérés et disposés selon les normes du ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
	Peuplements forestiers	Déboisement pour les infrastructures	Perte de peuplements incluant des vieux peuplements	Dans la mesure du possible, conserver la végétation et les souches en bordure d'un cours d'eau, selon les normes du RNI. Reboisement des aires de travaux.
	Ombles de fontaine	Réfection de chemins, construction de ponts et traversées de chemins.	Perturbation des sites de fraie	Dans la mesure du possible, respect de la période d'interdiction du 15 septembre au 15 juin pour les travaux à proximité des sites de fraie.
	Habitats du poisson	Réfection de chemins, construction de ponts et traversées de chemins.	Perte d'habitats de qualité pour le poisson.	Méthodes inspirées du RNI et des guides du ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs./Pêches et Océans.
	Faune terrestre autre que le caribou	Activités de construction	Dérangement de la faune	Effectuer une validation sur le terrain des ravages d'originaux situés à proximité des éoliennes et des chemins d'accès afin de confirmer la présence et leurs périmètres. Travaux principalement à l'extérieur des milieux humides.
	Caribou	Activités de construction	Dérangement lors de la période de mise-bas et de rut	Aucune car le parc éolien communautaire est en dehors de la zone de fréquentation du caribou forestier.

	Avifaune	Activités de construction	Dérangement de la faune et perturbation/perte de l'habitat	Dans la mesure du possible, limiter l'accès des véhicules et le déboisement durant la période de nidification soit du 1 ^{er} mai au 15 août.
	Espèces à statut précaire (flore et faune)	Activités de construction	Dérangement de la faune et perturbation de l'habitat. Destruction de plantes à statut précaire.	Dans la mesure du possible, éviter les travaux de déboisement lors de la période de nidification de la Grive de Bicknell, du 1 ^{er} mai au 15 août. Inventaire hélicoptéré afin de déterminer s'il y a des rapaces à statut précaire sur le site. Caractérisation des milieux afin de vérifier de la présence de plantes à statut particulier (CDPNQ et visites terrain). Éviter, dans la mesure du possible, les endroits où des plantes à statut particulier sont présentes.
	Chauves-souris	Activités de construction	Dérangement des chauves-souris	Aucune car les travaux se dérouleront entre 7h le matin et 19h le soir.
	Socioéconomique	Activités de construction	Retombées économiques	Aucune. Création de plusieurs emplois et retombées économiques indirectes de la construction du parc éolien. Un suivi des besoins et des activités réalisées sera effectué afin de bien informer les commerces locaux.
	Transports routier et ferroviaire	Transport des composantes et des matériaux	Dérangement et sécurité des usagers des routes	Suivi du Règlement sur le permis spécial de circulation du MTQ.
	Patrimoine archéologique	Activités d'excavation et de construction	Bris des infrastructures	Si besoin, les infrastructures touchées seront réparées.
Bris du patrimoine archéologique			Étude archéologique afin de vérifier le potentiel de présence de sites à potentiel archéologique. Suivi de la Loi sur les biens culturels.	
	Récréotouristique	Activités de construction	Perturbation des activités de villégiature et de circulation routière	Signalisation adéquate dans la zone d'étude. Avis fréquents donnés aux utilisateurs du milieu (clubs, etc.). Mise en place d'un plan de communication entre les chasseurs et les partenaires afin de mettre en lien les endroits où la chasse est terminée et les lieux des travaux.
EXPLOITATION	Faune terrestre	Fonctionnement des éoliennes	Présence humaine accrue et dérangement lors des périodes de reproduction et de mise-bas.	Dans la mesure du possible, limiter l'accès uniquement au site des éoliennes afin de ne pas perturber la faune, principalement en période de mise-bas (printemps). Limiter la vitesse de la circulation.
	Avifaune	Éoliennes	Mortalité par collision avec une éolienne	Effectuer un suivi de mortalité selon les exigences du MRNF et de SCF.
	Chauves-souris	Éoliennes	Mortalité par collision avec une éolienne	Effectuer un suivi de mortalité selon les exigences du MRNF et de SCF.
	Socioéconomique	Entretien du parc éolien	Retombées économiques	Aucune. Une équipe sera formée afin de faire l'entretien du parc.

	Infrastructures routières	Entretien du parc éolien et remplacement possible de composantes	Bris des infrastructures	Si besoin, les infrastructures seront réparées.
	Récréotouristique	Éoliennes	Modifications des activités de plein air à proximité des éoliennes	Aucune étant donné la faible superficie utilisée par les éoliennes.
	Environnement sonore	Éoliennes	Augmentation du niveau de bruit	Établir un processus de suivi pour les plaintes et effectuer des vérifications au besoin.
	Qualité des sols	Déversement accidentel de produits pétroliers provenant des véhicules.	Contamination des sols	Un plan de mesures d'urgence sera mis en place. De la formation sur les procédures d'intervention sera offerte à tous les employés. Les sols contaminés seront récupérés et disposés selon les normes du ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs..
	Caribou	Activités de désaffectation	Dérangement lors de la période de mise-bas et de rut	Aucune car le parc éolien communautaire est en dehors de la zone de fréquentation du caribou forestier.
	Paysage	Infrastructure du parc éolien (poste électrique et éoliennes) et déboisement	Présence visuelle des éoliennes et absence de végétation	Implantation du parc dans un secteur où il n'y a aucune habitation permanente. Analyse visuelle à venir dans le cadre de l'étude d'impacts. Reboisement par les gens du Séminaire de Québec des aires coupées pour l'aménagement du parc.
DÉSFFECTATION	Avifaune	Activités de désaffectation	Dérangement de la faune	Dans la mesure du possible, limiter les déplacements aux aires des travaux.
	Socioéconomique	Activités de désaffectation	Retombées économiques/ Pertes d'emplois	Aucune.
	Récréotouristique	Activités de désaffectation	Perturbation des activités de villégiature et circulation routière	Signalisation adéquate dans la zone d'étude. Communications régulières avec les usagers.
	Transports routier et ferroviaire	Transport des composantes et des matériaux	Dérangement et sécurité des usagers des routes	Suivi du Règlement sur le permis spécial de circulation du MTQ
	Qualité des sols	Déversement accidentel de produits pétroliers provenant des véhicules.	Bris des infrastructures	Si besoin, les infrastructures touchées seront réparées.
			Contamination des sols	Un plan de mesures d'urgence sera mis en place. De la formation sur les procédures d'intervention sera offerte à tous les employés. Les sols contaminés seront récupérés et disposés selon les normes du ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs..

10. Calendrier de réalisation du projet

Selon l'échéancier du projet, certains travaux pourraient débuter dès 2014 (déboisement et construction de chemins) afin de permettre la mise en service du parc éolien en décembre 2015, tel que prévu au contrat d'Hydro-Québec.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Aucune phase ultérieure n'est prévue au projet. Des travaux d'ingénieries et de terrain pourraient modifier le plan d'implantation du parc éolien. Il est toutefois important de mentionner que le site a déjà fait l'objet d'études environnementales et de sondages géotechniques, ce qui diminue grandement la possibilité d'avoir recours à des modifications du plan d'implantation.

12. Modalités de consultation du public

Dans le cadre du développement de ce projet, et ce avant la soumission du projet à Hydro-Québec, la population ainsi que les meneurs d'enjeux ont été consultés. Les principales préoccupations de la population sont liées au mode de financement utilisé par la MRC pour sa part du projet. Une description plus détaillée de ces consultations sera présentée dans l'étude d'impact.

D'autres séances d'informations seront tenues, notamment lors du processus du BAPE. Certaines nations autochtones seront également informées du projet.

Suite à ces quelques consultations, plusieurs organismes ont appuyés le projet. Entre autre, le Conseil régional en environnement de la Capitale-Nationale a appuyé le projet lors de sa phase globale de développement en 2008. De plus, le CLD de La Côte-de-Beaupré et la SADC de Charlevoix ont appuyés le projet. Toutes les lettres d'appui sont jointes à l'Annexe B.

13. Remarques

N/A

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.



Signé le 21 juillet 2011

par Marie-Pierre Morel, chargé de projet, développement

Annexe A

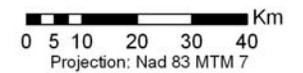
Projet Parc éolien communautaire

*Boralex et
MRC de La Côte-de-Beaupré*

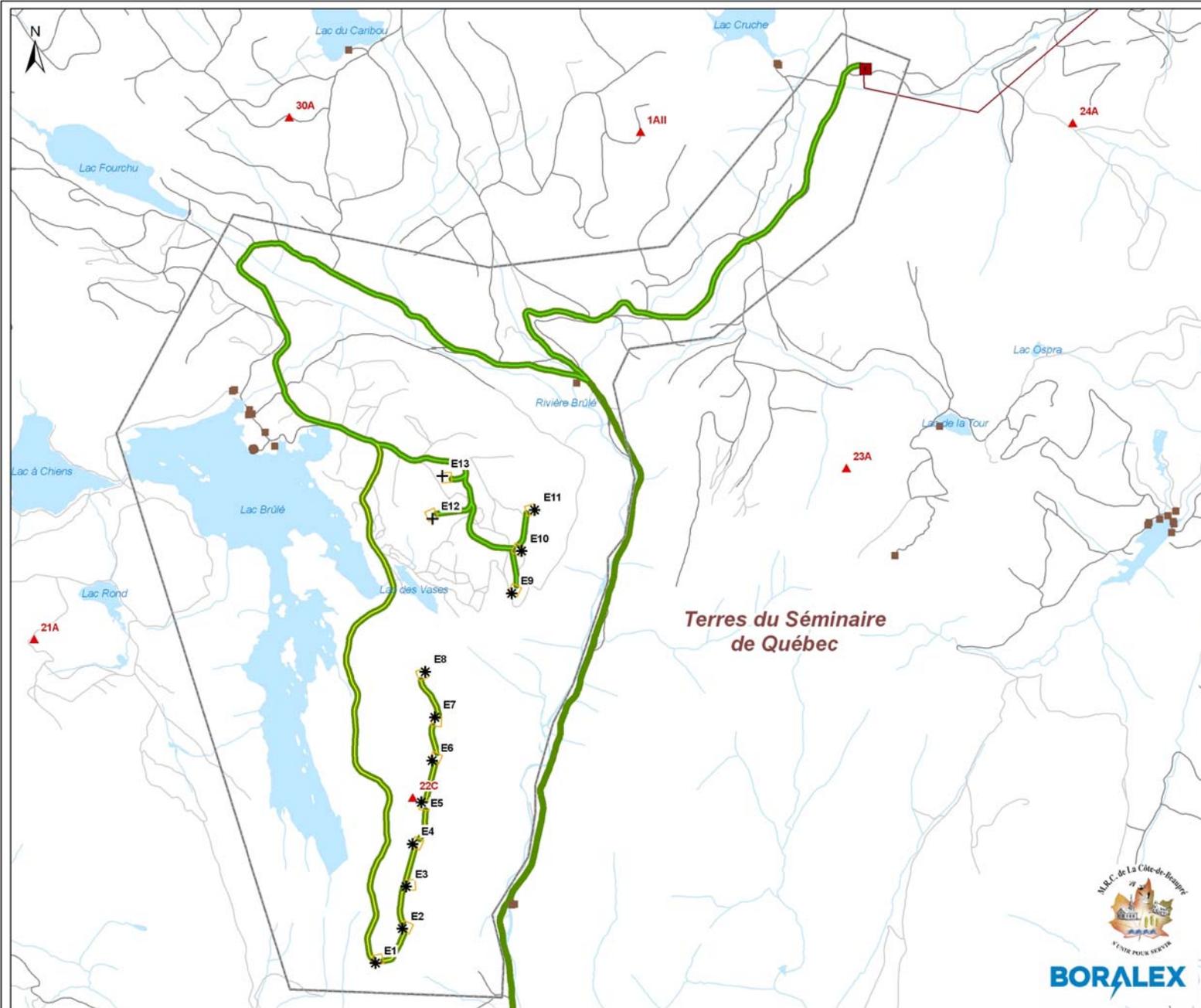
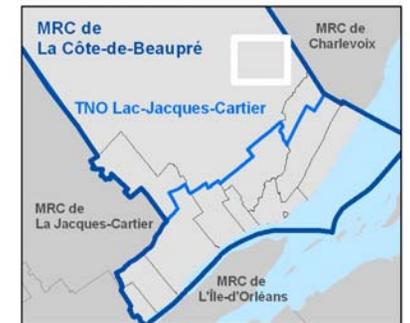
- Bâtiments
 - Poste électrique
 - ▲ Mâts météorologiques
 - * Éoliennes
 - + Éolienne (réserve)
 - Aires de travaux (80mx80m)
 - Réseau collecteur A
 - Réseau collecteur B
 - Chemin du projet
 - Ligne électrique raccordement réseau HQ
 - Limite du site proposé
- Réseau routier
- Chemin carrossable non pavé
 - Chemin non carrossable
 - Pont, passerelle et autres

*** L'ensemble du site projeté est situé sur des terres de tenure privée, propriété du Séminaire de Québec**

1:30 000



Sources: Boralex, 2010 et Gouvernement du Québec
Date de réalisation : 29 juin 2010



BORALEX

Annexe B



**cre-capitale
nationale**

Québec, le 4 juillet 2008

Mme Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Projet de Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré

Madame la Ministre,

Le Conseil régional de l'environnement (CRE) - région de la Capitale nationale souhaite vous signifier qu'il a pris connaissance du projet de Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré proposé par le consortium Boralex / Gaz Métro.

Suite à la rencontre des promoteurs et à l'analyse sommaire du projet déposé au BAPE, nous croyons que les études qui ont été réalisées ont fait preuve de rigueur et démontrent que les impacts sur le milieu sont minimes. Le CRE se positionne en faveur d'un développement de l'éolien afin de diversifier le portefeuille énergétique du Québec et d'élargir l'offre d'énergies durables. Le conseil d'administration a donc résolu de vous signifier que ce projet mérite d'aller de l'avant et, pour ces raisons, le CRE ne demandera pas d'audiences publiques.

En ces termes, nous espérons voir ce projet se réaliser dans un avenir prochain. Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos plus cordiales salutations.

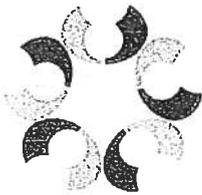
Marie-Eve Leclerc pour

Caroline Brodeur

Présidente

Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale nationale

cc. Boralex / Gaz Métro



SADC
Société d'aide
au développement
de la collectivité
de Charlevoix

Baie-Saint-Paul, le 31 mars 2010

Monsieur Jacques Pichette
Directeur général
MRC de La Côte-de-Beaupré
3, rue de la Seigneurie
Château-Richer (Québec) G0A 1N0

Objet : Appui au développement d'un projet éolien communautaire sur la Côte-de-Beaupré

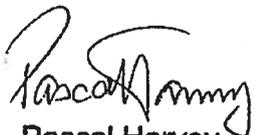
Monsieur Pichette,

Suite à la présentation du projet éolien communautaire et aux avantages liés à sa réalisation sur la Côte-de-Beaupré, la SADC de Charlevoix appui la MRC de La Côte-de-Beaupré et l'entreprise Boralex afin de poursuivre les démarches ayant comme objectif un déploiement au cours des prochaines années.

Nous croyons que la création d'un fonds de développement local découlant de ce projet est une excellente initiative qui aidera à créer et à maintenir la richesse collective.

Rappelons que la SADC de Charlevoix, organisme de développement économique financé par le gouvernement du Canada, s'implique sur la Côte-de-Beaupré depuis maintenant dix ans. La valorisation des richesses naturelles a toujours été au cœur des interventions de notre organisme et nous souhaitons y contribuer encore longtemps.

En espérant que ce projet se concrétise avec des retombées positives dans le milieu, veuillez accepter, Monsieur Pichette, mes salutations distinguées.


Pascal Harvey
Directeur général

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA, PARTENAIRE DE LA SADC DE CHARLEVOIX

11, rue Saint-Jean-Baptiste, Local 208, Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1M1
Téléphone : (418) 435-4033 • Télécopieur : (418) 435-1059
Courriel : info@sadcharlevoix.ca



30, rue Sainte-Marguerite, Beaupré (Québec) G0A 1E0 Téléphone : 418 827-5256 Télécopieur : 418 827-5065
cld@cldcdb.net www.cldcotedebeaupre.com



Beaupré, le 23 avril 2010

Monsieur Jacques Pichette
MRC de La Côte-de-Beaupré
3, rue de la Seigneurie
Château-Richer (Québec) G0A 1N0

Objet : Appui au développement d'un projet éolien communautaire dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

Monsieur,

Veuillez trouver, annexée à la présente, une copie de la résolution n° 2010-CA-44 adoptée par le Conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de la Côte-de-Beaupré lors de la rencontre tenue le 22 avril 2010.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le contenu de ladite résolution.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mario Leblanc', written over a white background.

Mario Leblanc
Directeur général

p.j. (1)



Québec



CLD DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Centre local de développement

30, rue Sainte-Marguerite, Beauport (Québec) G0A 1E0 Téléphone : 418 827-5256 Télécopieur : 418 827-5065
cid@clcdcb.net www.clcdotedebeaupre.com

MRC de La Côte-de-Beaupré
REÇU

29 AVR. 2010

Par

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la réunion du conseil d'administration tenue le 22 avril 2010 à 7h30 à l'Hôtel Val-des-Neiges (Salle Cap-Tourmente), 201, rue Val-des-Neiges à Beauport.

16. PROJET DE PARCS ÉOLIENS

Appui au développement d'un projet éolien communautaire dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré et Boralex travaillent conjointement au développement d'un projet éolien communautaire situé à l'intérieur de la zone des parcs éoliens de la Seigneurie de Beauport;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra la production d'environ 75 MW total pour les années 2012, 2013 et 2014, la production additionnelle d'énergie renouvelable dans la communauté (hydroélectricité, éolien communautaire et privé), ainsi qu'une source de revenu fiable à long terme (autonomie);

CONSIDÉRANT QUE l'industrie éolienne sur la Côte-de-Beaupré représente un créneau d'avenir dans le développement économique de la région, qu'elle compte sur l'appui tant des acteurs et décideurs économiques que des résidents, et qu'un projet évalué à 800 M \$ est actuellement en cours sur les terres du Séminaire de Québec, lequel projet est également mené par Boralex;

CONSIDÉRANT QUE le projet, estimé à 70 M \$, doit être déposé au plus tard le 19 mai 2010 à Hydro-Québec qui annoncera les projets retenus à l'automne de la même année;

EN CONSÉQUENCE

2010-CA-44

Sur proposition de M. Mathieu Bisson et dûment appuyée par Mme France Lefrançois, **IL EST RÉSOLU** que le CLD de la Côte-de-Beaupré appuie le développement d'un projet éolien communautaire mené par la MRC de La Côte-de-Beaupré et Boralex.

Mario Leblanc
Directeur général

Adoptée à l'unanimité



Québec